

Les doctorants étrangers (40% de l'effectif total, dont 70% hors Union européenne) jouent un rôle majeur dans l'avancée des connaissances au sein des laboratoires français. Le gouvernement justifie l'augmentation des droits d'inscription par une politique du « signal-prix » susceptible, selon lui, d'attirer les étudiants issus des pays émergents. Il est toutefois très probable que cette politique éloignera des laboratoires un grand nombre d'étudiants issus de pays à fort potentiel de développement, alors même que les partenariats avec les pays francophones, notamment d'Afrique, offrent de fortes perspectives de développement, qui d'ores et déjà intéressent les concurrents de la France. Une politique différenciée en matière de droits d'inscription universitaire apparaît ainsi porteuse de menaces pour la recherche menée dans les laboratoires.

Le Conseil scientifique du CNRS recommande l'abandon de la politique des droits d'inscription différenciés et l'ouverture d'une large concertation sur l'attractivité des études doctorales et les conditions d'accueil des étudiants étrangers en France. Cette discussion devra réellement impliquer les acteurs de la recherche.

Dorothee BERTHOMIEU

Présidente du Conseil scientifique    Texte adopté à l'unanimité le 22 janvier 2019    Destinataire :

- Mme Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation